

Montréal, le 15 juillet 2014

Par dépôt électronique

À : Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité
(le Distributeur), ACEFO, FCEI, SÉ/AQLPA et UC

Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année
tarifaire 2014-2015
Phase 2 - Demande de modifications de l'option d'installation d'un
compteur n'émettant pas de radiofréquences
Dossier de la Régie : R-3854-2013 - phase 2

Tel que mentionné dans la décision D-2014-089, l'audience dans le dossier cité en titre se tiendra à **compter de 9h les 17 et 18 juillet 2014 et, si requis le 21 juillet 2014, dans la salle Krieghoff** des bureaux de la Régie de l'énergie (la Régie) à Montréal.

À ces fins, nous vous transmettons, avec la présente, le calendrier de l'audience, préparé à la lumière des informations transmises par tous les participants.

La Régie rappelle qu'elle s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité afin de tenir compte des imprévus qui peuvent survenir dans le cadre de cette audience.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p.j.